

"L'heure de vérité" dans L'Europe en formation (Mai 1979)

Légende: En mai 1979, la revue fédéraliste L'Europe en formation déplore que la première élection du Parlement européen au suffrage universel direct ne donne pas lieu à des programmes politiques communs et à une campagne électorale coordonnée en Europe.

Source: L'Europe en formation. Mai 1979, n° 230. Nice.

Copyright: (c) L'Europe en formation

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"l_heure_de_verite"_dans_l_europe_en_formation_mai_1979-fr-5e401a1b-09ea-4a16-be92-0258cbf05eba.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

L'heure de vérité

Editorial

Ceux qui ont milité pour l'Europe depuis dix, vingt ou trente ans s'étonnent, s'offusquent ou se désespèrent, selon leur tempérament, de la dénaturation des élections européennes à laquelle ils assistent. Ce ne sont pas, disent-ils, des élections européennes, ayant pour objet des modèles institutionnels ou des projets de société alternatifs ou, tout simplement, offrant l'occasion d'une large information populaire sur l'entreprise communautaire; c'est un prétexte saisi par certains pour liquider spectaculairement des querelles de politique intérieure. En France, c'est du barnum à grand spectacle en vue des élections présidentielles de 1981. Quel désenchantement !

Ramenons les choses à de plus justes proportions.

D'une part, cette dénaturation n'a pas la même intensité dans les divers États de la Communauté, selon le degré d'adhésion de la classe politique de chacun d'eux aux objectifs européens. Dans des pays comme l'Allemagne fédérale, la Belgique, les Pays-Bas, l'Irlande, et même l'Italie et le Luxembourg, malgré la coïncidence entre élections européennes et élections nationales dans les deux derniers cas, la situation n'est pas la même qu'au Danemark, en Grande-Bretagne et en France, où il existe d'importants courants hostiles à la politique de délégations ou de transferts de souveraineté, qui constitue la logique profonde du système communautaire.

Dans le premier groupe de pays, le choix est entre une Europe socialiste, libérale, démocrate-chrétienne, ou matinée cochon d'Inde, mais dans un cadre communautaire accepté, dont seuls quelques marginaux récusent le bien-fondé.

Dans le second, il existe au niveau des partis, ou de certains leaders politiques nationaux, un phénomène de rejet à l'égard de l'actuelle construction européenne, ou de certains de ses aspects majeurs, et un refus d'envisager de nouveaux développements, considérés a priori comme dangereux. Dans le cas britannique, le phénomène de rejet concerne la législation communautaire, la répartition du budget, la politique agricole commune. En France, il s'agit de l'élargissement aux pays de la Méditerranée, du système monétaire européen (et des transferts de ressources qu'il suppose), des régions, des prolongements possibles de l'action communautaire dans les domaines de la politique étrangère générale et de la défense.

En Grande-Bretagne, seul le parti libéral (qui sera victime, une fois de plus, du scrutin majoritaire) se prononce pour une «Europe fédérale». En France, la loi électorale adoptée et les conditions de la compétition sont telles que seules les quatre grandes formations qui se partagent l'opposition et la majorité feront la pluie et le beau temps. Celle de ces formations qui comprend des courants européens traditionnels (libéraux, chrétiens ou radicaux), qui appuie la politique de l'Élysée et l'actuelle diplomatie française, tente d'esquiver, mais à notre avis sans entraîner la conviction et sans tromper personne, le débat institutionnel.

Cette situation était, disons-le, difficilement évitable, dès lors que les Neuf avaient renoncé à mettre en œuvre une disposition de l'article 138 du traité de Rome prévoyant explicitement que l'Assemblée parlementaire européenne devrait élaborer «des projets en vue de permettre son élection au suffrage universel direct selon une procédure uniforme dans tous les États membres», et accepté que chaque pays élabore souverainement sa loi électorale. Ce n'est, en principe, qu'à l'occasion du second scrutin européen, en juin 1984, que nous devrions voter en Europe de manière uniforme. Et encore n'est-ce point certain, puisque l'article 7 du compromis diplomatique du 20 septembre 1976 dit explicitement que, «jusqu'à l'entrée en vigueur d'une procédure électorale uniforme», la procédure électorale restera «régulée dans chaque État membre par des dispositions nationales».

Neuf campagnes nationales

Bref, les élections européennes de 1979 n'auront lieu ni le même jour ni surtout selon les mêmes règles dans les neuf pays de la Communauté. En conséquence, nous n'assistons pas à une campagne électorale

européenne, mais bien à neuf campagnes nationales, menées par des partis politiques stato-nationaux, que les règles du jeu ne contraignent, en fait, à aucune discipline commune. Le C.D.S. français est bien membre du Parti populaire européen. Le Parti socialiste est bien membre de l'Union des partis socialistes de la Communauté, mais son premier secrétaire a pris soin de prévenir, depuis longtemps déjà, qu'il défendrait son propre programme et donnerait sa propre interprétation de la «règle de la majorité»... Tant et si bien que le fait d'appartenir ou non à un regroupement européen, considéré, voici quelques mois, comme un élément d'importance, ne l'est plus aujourd'hui aux yeux des observateurs sérieux. Le fait pour les communistes français de diverger des communistes italiens sur la stratégie européenne n'est plus pour eux, dans cette situation, un obstacle, mais un avantage.

Rendons-nous donc à l'évidence, et que cessent les soupirs désabusés, les élections européennes de juin 1979 n'ont pu avoir lieu que parce qu'il n'existe, ni loi électorale européenne, ni formations politiques structurellement européennes, ni — par voie de conséquence -- véritables programmes européens. Il n'y avait aucune chance d'obtenir l'unanimité prévue au conseil des ministres pour l'adoption d'une loi électorale uniforme acceptable.

Une impérative nécessité

Dans ces conditions, il aurait été bien surprenant que ces élections se déroulassent dans une atmosphère européenne. Le «tohu-bohu» qu'a stigmatisé M. Giscard d'Estaing à la télévision française ne peut évidemment se confondre avec l'Hymne à la joie des dévots de l'Europe unie. C'est regrettable, mais c'est ainsi. L'«Europe des peuples» passe encore par la voie étroite des partis nationaux, agités par les passions bruissantes de leurs campanilismes respectifs. Certains sont, selon les pays, de bonne volonté à l'égard de la «terre promise»; mais les autres s'obstinent à la confondre avec l'enfer. Alors, vous direz-vous, cette affaire des élections européennes est en dernière analyse plutôt négative?

Le fait qu'elle ne se présente pas, tant s'en faut, sous les meilleurs auspices, ne doit pas nous incliner à un tel jugement. Nous devons essayer de tirer le meilleur parti possible de ces circonstances médiocres. Et, dans cet esprit, il faut savoir que beaucoup dépendra de l'ampleur de la participation populaire. On ne fera pas disparaître par une trappe, ou grâce à l'opération du Saint-Esprit, une Assemblée européenne élue au suffrage universel direct, qui s'insère, en outre, dans un cadre et une logique d'ensemble. Son rôle sur le plan budgétaire sera immédiatement de grande importance, et sa première bataille sera d'obtenir des recettes communes suffisantes pour permettre la réalisation d'une véritable union économique et monétaire.

Dans ces conditions, il existe une bonne chance qu'elle connaisse un sort très différent de cette autre assemblée parlementaire européenne qui est celle du Conseil de l'Europe, et qui se meurt de consommation à Strasbourg, depuis trente ans. Lente agonie que les Européens célèbrent néanmoins, chaque fois que le 5 mai réapparaît au calendrier, sous le nom de Fête de l'Europe. L'Europe des Européens naîtra, à partir des confrontations de juin, de la conviction de chacun que, sans renoncer à aucun patrimoine national, la construction de l'Europe est une nécessité impérative de cette fin du XXe siècle.

JEAN-PIERRE GOUZY